

Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2022/C 484/07)



Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par la Belgique

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces ⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 ⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays de délivrance: Belgique

Sujet de commémoration: Le secteur des soins de santé, en reconnaissance de son engagement exceptionnel pendant la pandémie de COVID-19

Description du dessin: La partie interne de la pièce dépeint le personnel de santé. Dans la partie gauche se trouvent l'inscription «Danke — Merci — Dank u» ainsi que divers pictogrammes faisant référence au secteur des soins de santé. De haut en bas sont représentés une croix, un stéthoscope, un cœur, une seringue, un fauteuil roulant et un mélange chimique. Dans la partie extrême droite figurent les initiales du dessinateur de la pièce, M. Luc Luycx. Les pièces devant être frappées par la Monnaie Royale des Pays-Bas, leur partie inférieure comporte la marque d'atelier de l'Hôtel des monnaies d'Utrecht (un caducée de Mercure) ainsi que la marque du maître belge, les armoiries de la commune de Herzele, le code pays «BE» et le millésime «2022».

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission estimé: 2 000 000

Date d'émission: Printemps 2022

⁽¹⁾ Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières» du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).